



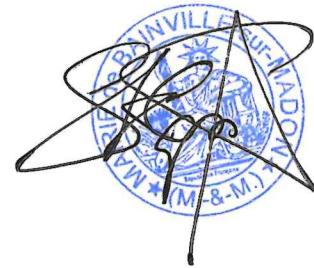
COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil lundi 08 juin 2026 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 02 juin 2026
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

COMMANDE PUBLIQUE

DOMAINE

- Modification du règlement intérieur du service jeunesse (périscolaire et extrascolaire)
- Renouvellement de la candidature de la collectivité au label « Communes et Villes Sportives » attribué par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est

RESSOURCES HUMAINES

- Institution du temps partiel et modalités d'exercice

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat

FINANCES LOCALES

- Tarif du service jeunesse
- Remboursement de frais à un élu

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DECISIONS PRISE PAR DELEGATION

DEC_2026_06 de non préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Alexis LUIGGI, notaire à NANCY (54000) enregistrée le 27 avril 2026 sous le numéro 662 concernant la vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 28 Rue Jacques Callot cadastré :

- Section AD, n° 37 lieudit SUR LA RTE PONT SAINT VINC pour 20 ca
- Section AD, n° 40 lieudit 28 RUE JACQUES CALLOT pour 7 a 60 ca Ensemble pour 7 a 80ca
- Moyennant le prix principal de deux cent quinze mille euros (215.000,00 €) dont 4.000,00 euros de biens meubles - commission d'agence pour un montant de 15.000,00 euros à la charge du vendeur, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

DEC_2026_07 renouvellement de concession funéraire B19 pour 30 ans

DEC_2026_08 de non préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Noémie KOEHL, notaire à ESSEY-LES-NANCY (54000) enregistrée le 15 mai 2026 sous le numéro 663 concernant la vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 19 Lotissement du Clair Chêne cadastré :

- Section ZH, n° 166 pour 06 a 71 ca,
- Moyennant le prix principal de deux cent quinze mille euros (215.000,00 €) dont 10.450,00 euros de biens meubles - commission d'agence pour un montant de 5.000,00 euros à la charge du vendeur, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

ETUDE PAYSAGE ENR

En 2025, la CCMM a lancé une étude paysages/énergie/agriculture pour se donner collectivement un cadre pour le développement de projets photovoltaïques au sol et surtout agrivoltaïques.

L'étude est réalisée par le bureau d'études Espace et territoires et a donné lieu à plusieurs temps de concertation avec les élus : « balades paysagères » en bus, réunion à destination de toutes les communes en septembre 2025.

Les différents échanges ont permis d'enrichir et d'affiner les critères de priorisation proposés par le bureau d'études.

La finalisation de cette étude a été repoussée après les élections municipales.

Avant délibération au conseil communautaire de juillet, l'avis de toutes les communes sur les sites d'implantation possible déjà identifiés et sur des sites à exclure au vu d'atouts paysagers est sollicité

Une réunion sera organisée le lundi 29 juin à destination des équipes municipales.

Les secteurs « d'exclusion » feront l'objet d'une modification du règlement du PLUi.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez un modèle de procuration ci-après.